

## NORVÈGE

**Dates des élections:** 7 et 8 septembre 1969

### Caractéristiques du Parlement

Le Parlement norvégien, le *Storting*, est d'un type particulier. Ses 150 membres, élus pour 4 ans, **se** divisent, au début de la législature, en deux sections, le *Lagting* et *YOdelsting*. Aux termes de la Constitution, le *Storting* désigne un quart de ses membres pour former le *Lagting*, les trois quarts restants composant *YOdelsting*. Le *Lagting* joue en fait le rôle d'une seconde chambre.

Les élections de septembre 1969 furent organisées à l'échéance régulière de la précédente législature.

### Système électoral

Sont électeurs les citoyens norvégiens, hommes et femmes, âgés de 20 ans le jour du scrutin, qui ont résidé en Norvège pendant les 10 dernières années et n'ont pas été privés du droit de vote à la suite d'une condamnation pénale pour délit criminel.

Les listes électorales dressées dans chaque comté sont révisées tous les 4 ans, avant les élections.

Tout électeur est éligible au *Storting*, hormis les fonctionnaires de ministères ainsi que le personnel et les pensionnaires de la Cour. Sont aussi inéligibles les personnes attachées aux services diplomatiques ou consulaires. Enfin les fonctions de ministre du cabinet sont incompatibles avec le mandat parlementaire.

Bien que les candidats se présentent, dans la grande majorité des cas, sous l'égide d'un parti politique reconnu, ils ne sont pas tenus de le faire et peuvent se présenter individuellement. Ils peuvent en outre **se** présenter simultanément dans plusieurs circonscriptions électorales. Si un candidat est élu dans plus d'une d'elles il doit choisir la circonscription qu'il désire représenter.

La Norvège compte 20 circonscriptions électorales. Dans chaque circonscription on élit de 4 à 13 Représentants et plusieurs suppléants pour chacun d'eux, au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode de St. Lagie.

Si un siège devient vacant en cours de législature, le premier suppléant du Représentant qui l'occupait est appelé à remplacer celui-ci.

## Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La campagne électorale précédant les élections des 7 et 8 septembre, assez calme dans son ensemble, a été dominée par un thème central, la réforme fiscale.

La coalition gouvernementale des 4 partis non socialistes, Parti conservateur, Parti libéral, Parti chrétien-populaire et Parti du centre, dont le leader, M. Per Borten, dirigeait le gouvernement, proposait le remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires par une taxe à la valeur ajoutée de 20 %.

De son côté, le parti d'opposition, le Parti travailliste, conduit par M. Bratteli, proposait une taxe à la valeur ajoutée de 15 % assortie de dégrèvements fiscaux pour les petits revenus, la réduction de la semaine de travail de 45 à 40 heures, l'abaissement de l'âge de la retraite, la légalisation de l'avortement ainsi que de nombreux aménagements de la sécurité sociale. Il promettait aussi aux jeunes un plus grand nombre de places dans les universités.

La victoire de la coalition sortante fut acquise de justesse, puisque le principal parti d'opposition, le Parti travailliste, obtint 46,5% des suffrages et 74 sièges, alors qu'il n'en avait que 68 dans le précédent *Storting*. Les 4 partis alliés, qui disposent, dans la nouvelle législature, de 76 sièges, ont vu ainsi leur majorité sensiblement réduite. Toutefois, si les libéraux ont perdu 5 sièges, et les conservateurs 2, le Parti chrétien-populaire en a gagné un et la formation du Premier ministre, le Parti du centre, 2.

Il semble que le Parti travailliste ait bénéficié en partie de la baisse d'influence du Parti socialiste populaire et du Parti communiste, qui ont perdu, au cours de la consultation de 1969, respectivement la moitié et le tiers des voix qu'ils avaient recueillies en 1965. N'obtenant aucun siège, ces deux dernières formations n'ont pas été en mesure de fournir au Parti travailliste les quelques sièges d'appoint dont celui-ci aurait eu besoin pour former un gouvernement.

Un gouvernement de coalition a donc été formé à nouveau par M. Per Borten.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au *Storting*

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	2 579 566	
Votants. . . . .	2 162 596	(83,75 %)
Bulletins blancs ou nuls. . . . .	3 884	
Suffrages valablement exprimés . . . . .	2 158 712	

Formation politique	Suffrages obtenus	0/ 10	Nombre de sièges au <i>Storting</i>
Parti travailliste. . . . .	1 004 348	46,5	74 (+6)
Parti conservateur. . . . .	422 466	19,6	29 (—2)
Parti du centre. . . . .	227 354	10,5	20 (+2)
Parti chrétien-populaire. . . . .	202 893	9,4	14 (+1)
Parti libéral. . . . .	202 553	9,4	13 (-5)
Parti socialiste populaire. . . . .	75 510	3,5	- (- 2)
Parti communiste. . . . .	22 494	1,0	- (=)
Divers. . . . .	1 094	0,1	- (=)

## 2. Répartition des Représentants par catégories professionnelles

Cadres supérieurs. . . . .	30
Cadres moyens. . . . .	27
Agriculteurs. . . . .	23
Enseignants. . . . .	21
Commerçants. . . . .	13
Journalistes et membres de la presse . . . . .	11
Ouvriers. . . . .	10
Ménagères. . . . .	6
Ecclésiastiques. . . . .	3
Pêcheurs. . . . .	3
Professeurs d'université et chercheurs . . . . .	2
Officier. . . . .	1
	150

## 3. Répartition des Représentants par sexes

Hommes. . . . .	136
Femmes. . . . .	14
	150

## 4. Moyenne d'âge : 49,8 ans